

## ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL - SESSION 2024

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, notamment l'article 6 ;
- Vu l'arrêté n° AR-0071-2024 en date du 28 février 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'attaché territorial spécialités « administration générale », « animation », « gestion du secteur sanitaire et social » et « urbanisme et développement des territoires », session 2024 ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, notamment les articles 6 à 9 ;
- Vu la correspondance en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 du Président du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'attaché territorial ;
- Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'attaché, ouverts par le Centre de Gestion de la Gironde pour l'année 2024 et établi le 30 novembre 2023 ;

### ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'attaché territorial les personnes suivantes :

**Elus locaux :**

- M. Christian BARDET, Conseiller Municipal de Condéon,
- M. Philippe BARRY, Maire de Saint-Priest-Sous-Aixe,
- Mme Christine BAUDON, Maire-Adjoint de Gradignan,
- M. Laurent BOUILLE, Maire de Sonnac,
- Mme Christiane BOURSEAU, Maire de Virsac,
- Mme Sylvie BRISSON, Conseillère Municipale d'Yvrac,
- Mme Isabelle CAILLETON, Conseillère Municipale de Peyrehorade,
- M. Alain CHAUFFIER, Maire-Adjoint de Frontenay-Rohan-Rohan,
- M. Charles FERRE, Maire d'Egletons,
- Mme Vanessa HORROD, Maire-Adjoint de Lons,
- Mme Sylvie HUSSON, Maire-Adjoint de Domme,
- Mme Nathalie LE YONDRE, Maire d'Audenge,
- Mme Armelle MARTIN, Maire-Adjoint de Saint Vaury,
- M. Marc OXIBAR, Maire d'Ogeu les Bains,
- M. Denis SIRDEY, Maire-Adjoint de Libourne.

**Fonctionnaires territoriaux :**

- M. Cyrille ADELE, Administrateur,
- Mme Camille BEDERE, Attaché principal,
- Mme Véronique BERTHOMIER, Administrateur,
- M. Amaury BRANDALISE, Administrateur hors classe,
- Mme Cécile BUCHERIE-ROJAT, Attaché principal,
- Mme Maryse CORREIA, Directeur,
- Mme Caroline FRITZ, Attaché principal,
- M. Vincent JACOB, Administrateur,
- Mme Carole LASNAMI, Administrateur,
- M. Mickaël MANCEAU, Administrateur,
- Mme Nathalie PARLANT, Attaché hors classe,
- Mme Muriel SAM-GIAO, Administrateur hors classe,
- M. Yvan SAVARY, Directeur,
- M. Rémi SIMON, Administrateur hors classe,
- M. Pascal TESSIER, Attaché principal, représentant du personnel.

**Personnalités qualifiées :**

- M. Patrice ACQUIER, Directeur général,
- Mme Elsa BARRE, Chef de projet,
- M. Yannick BASSIER, Directeur général des services,
- Mme Pascale CESAR, Directrice générale des services retraitée,
- M. Sylvain CHARTIER, Directeur général adjoint,
- Mme Sérgolène DIRAISON, Directrice générale des services,
- Mme Isabelle DUBEC, Directrice générale des services,
- M. Julien DUPUY, Chargé de coordination,
- Mme Stéphanie FABRE, Directrice des ressources humaines,
- M. Etienne FAUCON, Adjoint à la direction du développement social,
- M. Laurent FORNER, Directeur administratif et financier,
- M. Johan JOURDAN, Directeur général des services,
- M. Antoine MOREAU, Responsable de service mutualisé affaires juridiques, représentant du CNFPT,
- M. Benoît NICOT, Directeur général adjoint,
- Mme Laure VILDARI, Directrice des ressources humaines.

**ARTICLE 2** - La présidence du jury est confiée à Madame Nathalie LE YONDRE, Monsieur Denis SIRDEY est désigné comme remplaçant éventuel de la Présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,  
Le

P/ Le Président,

**Christophe DUPRAT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
*Maire de Saint-Aubin-de-Médoc*

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture  
033-283300036-20241030-AR-0346-2024-AR  
Date de réception préfecture : 31/10/2024